



Front National pour la Défense de la Constitution

COMMUNIQUE N°152

Ce dimanche 22 novembre, le Gouvernement Guinéen s'est fendu d'un communiqué anachronique et liberticide visant à formaliser l'interdiction des manifestations sociales et politiques dans tout le pays.

Le FNDC rappelle que depuis le mois de mars 2020, tous ses appels à manifester ont été systématiquement interdits par les autorités communales sur injonction du Ministère en charge de l'administration du territoire. Cette décision illégale du gouvernement Guinéen ne surprend guère le peuple de Guinée qui a le droit de désobéir à toutes les décisions de ce clan d'opresseurs.

Le FNDC dénonce cette décision absurde et ridicule du gouvernement guinéen, quand on sait que la crise sanitaire que notre pays peine à endiguer a été provoquée et entretenue par ce clan qui s'est servi de la COVID-19 comme un instrument politique contre les opposants au projet de 3ème mandat.

Malgré les nombreuses dénonciations et interpellations de la communauté nationale et internationale, et des organisations de défense des droits de l'Homme, le Gouvernement continue de profiter de cette pandémie pour tuer, kidnapper et emprisonner des leaders et militants du FNDC. Aujourd'hui, plus de 400 militants et sympathisants du FNDC sont illégalement emprisonnés au mépris de toute procédure légale.

Le Gouvernement irresponsable et sanguinaire d'Alpha Condé a violé toutes les mesures d'urgence sanitaire et de distanciation sociale en drainant les masses humaines lors des meetings ou rassemblements politiques, tandis que les citoyens opposés au projet de troisième mandat étaient sauvagement tués et emprisonnés au nom de la COVID-19 lors des rassemblements pacifiques.

Le FNDC ne saurait obéir à cette interdiction illégale et travaille déjà sur un schéma adapté au contexte de répression, d'abus de pouvoir et de totalitarisme.

Le FNDC réaffirme son soutien à tous les prisonniers politiques et exige leur libération immédiate.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons!

Conakry, le 23 novembre 2020.